

A R R Ê T É

Portant admission au concours externe de recrutement
de professeurs des écoles pour le Corps de l'État créé
pour la Polynésie Française

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE N°245-2012 VR/DEC

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 fixant les droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment en son article 20 ;
- VU le décret n°99-941 du 12 novembre 1999 relatif à l'organisation des vice-rectorats en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et à Mayotte ;
- VU le décret n°2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du Corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU le décret en date du 16 septembre 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude CIRIONI, Vice-recteur de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe de recrutement de professeurs des écoles ;
- VU l'arrêté du 8 octobre 1997 portant délégation de pouvoirs aux Vice-recteurs en matière de recrutement de certains personnels des services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 7 octobre 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du Corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° HC/0271/DRHME/BRHT/RT du 23 août 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude CIRIONI, en qualité de Vice-recteur de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° HC/0272/DRHME/BRHT/RT du 23 août 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude CIRIONI, Vice-recteur de Polynésie française, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;
- VU l'arrêté du 25 août 2011 autorisant au titre de l'année 2012 du concours externe, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 7 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes à pourvoir au concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;
- VU le procès verbal de la délibération d'admission du jury en date du lundi 18 juin 2012 ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis, par ordre de mérite, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires, à la session 2012, du concours externe de recrutement de professeurs des écoles pour le Corps de l'État créé pour la Polynésie française, s'établit comme suit :

1. Mlle SACHETHeirani
2. Mlle PEUILLOTLisa, Angélica, Suzanne
3. Mlle TEAUROAPoehina
4. M. NAEGELENKarl, Moana
5. Mlle RENETEAUDHerehia, Sherryl
6. Mlle RIEGELVaihea, Lorelei
7. Mlle HERBRETEAUKaren, Mihiarii
8. Mlle CADOUSTEAUTeivirei, Tevahine, Tuiroro
9. M. VANAARaiura
10. M. LE BRONNECFari, Harmer
11. Mlle TEIKIKAINEMarie-Joseph, Teata
12. Mlle TEAHUOTOGAVictoria
13. Mlle MAIJeannette
14. Mlle BROWNGraziella
15. Mlle FLORESHeiana, Assheton
16. Mlle MAITeura'imitua, Athéna, Tamara
17. M. NEUFFEREnoha, Johan, Raymond
18. Mlle CHOUNEOihanu, Hineiti
19. Mlle POULINAllison, Poe-Iti
20. M. CADOUSTEAUMatairea, Jean-Jacques

Article 2 : La liste des candidats inscrits par ordre de mérite sur la liste complémentaire, sous réserve de remplir les conditions législatives et réglementaires requises, à la session 2012 du concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française, s'établit comme suit :

1. M. LIEWilhem
2. M. TSANGRaimana, Victor
3. M. FAATIARAUTayron, Teura

Article 3 : Le Secrétaire Général du Vice-Rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Papeete, le lundi 18 juin 2012

Pour le Vice-Recteur de la Polynésie
française et par délégation,
Le Secrétaire général

